

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

ET DU PROJET DE REFONTE

JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Maisons-Laffitte

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT
M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX

M. JACQUES MYARD, DEPUTE-MAIRE DE MAISONS-LAFFITTE

COMMENT EST DEFINIE LA POLITIQUE DE L'ASSAINISSEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE ? QUELLES SONT LES ECHEANCES DU PROJET DE REFONTE EN MATIERE DE GOUVERNANCE ? QUELLES PROPOSITIONS ?

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
MME PASCALE RAULT-DUBOIS, VICE-PRESIDENTE DES ATELIERS DE L'ENVIRONNEMENT DE VIE...
M. ALAIN DERCHÉ, MAIRE ADJOINT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
M. PATRICK BARBE, MAIRE D'HERBLAY, CONSEILLER GENERAL DU VAL-D'OISE
M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT CGT DU SITE SEINE AVAL, MEMBRE DU CHS LOCAL DU SIAAP ET DU COLLECTIF EAU DE LA FEDERATION DES SERVICES PUBLICS
MME CAROLE BOISNEL, CONSEILLERE MUNICIPALE DE MAISONS-LAFFITTE
UN REPRESENTANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC QUI GERE LE PARC DE MAISONS LAFFITTE ASSISTE DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
M. YORGHOS REMVIKOS, AMIS DE LA TERRE
M. JEAN-PIERRE GENESTIER, PRESIDENT DU COLLECTIF D'ASSOCIATIONS SEINE VIVANTE ET ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT
M. MICHEL VAMPOUILLE, VICE-PRESIDENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
M. PATRICE SALVAUDON, PREMIER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
UN INTERVENANT, VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL
MME ANNE CLAIRE GADET, ASSOCIATION ESPACE
M. JACQUES SIMERAY, VICE-PRESIDENT DU CAPUI CONFLANS-SAINTE-HONORINE

QUELLE REPARTITION DU FINANCEMENT DE LA GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES ? QUELLE EVOLUTION DE LA FACTURE D'EAU ?

UN INTERVENANT, REPRESENTANT LE SYNDICAT DE L'ORGE AVAL

M. Jacques MYARD, Député-maire de Maisons-Laffitte formule quelques mots d'accueil. Il avait à l'origine montré quelques réserves sur la notion de débat public, levées depuis, estimant que c'est un excellent moyen pour clarifier les choses, même si tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant.

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public annonce que cette avant-dernière réunion du débat public est décomposée en deux parties : une partie gouvernance sur l'assainissement et une autre partie sur l'impact financier. Il procède au rituel de la présentation du débat public et souligne les principaux enseignements globaux tirés :

- Le principe de refonte de Seine Aval est approuvé mais la capacité laisse planer des incertitudes : Faut-il traiter plus ou moins 1,5 million de mètres cubes ?
- Le zéro nuisance, objectif ambitieux, semble difficile à atteindre.
- Les engagements pris pour résorber les odeurs n'ont pas été tenus dans le passé, d'où la méfiance des riverains.
- L'émergence des bruits nocturnes est posée.
- Une étude sur les risques sanitaires est souhaitée ainsi que sur la conception d'ouvrages confinés.
- La valorisation est-elle pérenne dans le temps ? Il faut absolument trouver d'autres formes de valorisation ou de traitement, l'incinération sur la station Seine Aval est refusée.

Questions posées sur la gouvernance :

- Le SAGE Ile-de-France va-t-il se faire ?
- Constitution d'un Grenelle de l'eau ?
- Représentation des départements, des communes riveraines, des syndicats raccordés au SIAAP au Conseil d'Administration du SIAAP.

Questions sur le projet de refonte :

- Quelle participation des acteurs au cahier des charges élaboré par le SIAAP ?
- Suivi du chantier et des engagements du SIAAP ?
- Comment est définie la politique de l'assainissement en Île-de-France ? Quelles sont les échéances du projet de refonte en matière de gouvernance ? Quelles propositions ?

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de l'Eau Seine Normandie procède à un exposé en deux parties sur l'organisation de la politique de l'eau sur le bassin Seine Normandie et l'organisation de la gestion de l'eau en zone centrale.

Il souligne l'importance du SDAGE, référence juridique pour l'ensemble des politiques publiques y compris l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Un nouveau SDAGE sera soumis à la concertation en 2008, fondé sur quatre orientations principales :

1. Protection de l'eau et de l'environnement avec l'amélioration de la qualité des eaux
2. Anticiper les situations de crise (inondation et sécheresse)
3. Favoriser un financement ambitieux et équilibré
4. Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locales, notamment faire émerger des maîtrises d'ouvrage.

Le SDAGE est un document général, au niveau local des SAGE sont prévus. Ce sont des outils créés par la loi de 1992. Le contenu a été modifié par un décret d'août 2007. Leur objectif est d'élaborer des plans locaux d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Le périmètre est arrêté par le préfet, qui en fixe la durée d'élaboration.

M. Philippe MARZOLF demande la délimitation de ce SAGE par rapport à la zone SIAAP ?

Jean-Pierre TABUCHI précise que la zone SIAAP est à cheval sur plusieurs périmètres de SAGE. L'Agence de l'eau finance, coordonne et donne une impulsion globale sur l'ensemble de ces acteurs pour atteindre les objectifs qui figurent dans le SDAGE.

M. Philippe MARZOLF demande comment a été prise la décision de 45 m³/par seconde ?

M. Jean-Pierre TABUCHI indique que le préfet en 1995 avait promulgué un arrêté de rejet qui fixait le débit de la clarifloculation à 22 m³ par seconde. En revanche, le scénario C et les études ont déterminé un débit optimum en temps de pluie à traiter sur Achères à 17 m³/seconde de traitements biologiques et 28 m³/seconde de traitements physicochimiques.

M. Daniel DUMINY, Directeur Général du SIAAP explique la gouvernance au sein du SIAAP et surtout la gouvernance de ce projet de refonte de l'usine Seine aval.

Outils de gouvernance :

- Comité de pilotage de la refonte de l'usine Seine aval
- Comité du suivi des travaux
- Elargissement du rôle de l'Observatoire du comité de Fromainville placé sous l'autorité du Préfet
- Création de la Maison des associations à l'intérieur de l'usine
- Ouverture du Conseil d'administration du SIAAP en fonction de la décision des départements constitutifs du SIAAP à des représentants de syndicats clients ou conventionnés avec voix consultative.
- Ouverture du Conseil d'administration du SIAAP aux associations dans le cadre de lettres de pétition

- Possibilité offerte aux associations par le SIAAP de pouvoir financer en partie un certain nombre d'études
- Développer un éventuel réseau de médecins sentinelles.

M. DUMINY indique le calendrier des opérations.

M. Philippe MARZOLF souligne qu'en janvier 2009, le Comité de pilotage présentera une optimisation du schéma global.

M. DUMINY confirme ce fait, à partir du moment où les élus du SIAAP auront validé et amendé le projet de l'administration.

M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye rappelle que l'observatoire de Fromainville a été institué par un arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines en 1991, il faudrait confirmer et consolider cet outil pour tout ce qui touche aux populations riveraines et aux territoires.

M. Rollon fait des propositions :

- Changement de nom de l'Observatoire de Fromainville : « station d'épuration de Seine aval »
- Création d'une commission locale d'information, de concertation et de surveillance (CLICS)
- Composition élargie aux Conseils généraux des Yvelines et du Val-d'Oise, associations d'usagers et associations environnementales
- Augmenter la périodicité des réunions et élargir l'ordre du jour
- Etendre à une approche beaucoup plus globale environnementale et développement durable.
- Groupe ou comité spécifique dépendant de cet observatoire suivant les travaux, les nuisances des riverains pour les communes traversées,

Mme Pascale RAULT-DUBOIS, Vice-présidente d'une association basée à Saint-Germain-en-Laye demande si le SIAAP pense modifier ses statuts pour intégrer une représentativité des EPCI et des usagers ?

M. Maurice OUZOULIAS, Président du SIAAP, précise que le SIAAP est un syndicat interdépartemental, cas unique en France, qui a la compétence assainissement. Il faut rappeler que l'eau potable ou usée est de la responsabilité des communes. Chaque syndicat peut construire son usine d'épuration

M. Jacques MYARD souligne que l'Observatoire de Fromainville, quel que soit le nom qu'on lui attribue, doit assurer le contrôle et le suivi des actions décidées au Conseil d'Administration. Il revendique la place des maires dans cet observatoire, responsables devant les communes, sans oublier les associations.

M. Alain DERCHÉ, Maire adjoint de Saint-Germain en Laye prend acte des propos du Président du SIAAP consistant à accepter une participation d'un président de syndicat intercommunal à la gouvernance du SIAAP.

M. Patrick BARBE, Maire d'Herblay, Conseiller général du Val d'Oise, procède à la lecture de la contribution du Conseil Général. Le Département s'est intéressé à ce projet sur la base de ses compétences au titre de l'aménagement du territoire et en tant que financeur dans le domaine de l'assainissement. Pour le Conseil général du Val-d'Oise, il faut renforcer la collaboration technique avec le SIAAP. Le Département demande que la place des collectivités raccordées soit redéfinie au sein des instances du SIAAP, notamment pour la question du prix de l'eau qui les intéresse directement

La gestion des eaux pluviales nécessite une prise de conscience collective et la mise en œuvre d'un règlement d'assainissement qui fixerait pour chaque collectivité les objectifs de réduction de collecte des eaux de pluie.

Il est indispensable en particulier d'apporter des garanties sur les conséquences du développement de l'Ile-de-France dans les années à venir et l'absence d'impacts sur la station d'épuration d'Achères.

Ces discussions ne doivent pas avoir pour conséquence de retarder la mise en œuvre de la refonte de Seine aval qui reste une opération indispensable et prioritaire pour les populations riveraines. Des interrogations subsistent sur les nuisances, notamment pendant les travaux.

M. Didier DUMONT, Représentant CGT du Site Seine aval, Membre du CHS local du SIAAP et du Collectif Eau de la Fédération des Services Publics transmet le regard des salariés sur la gouvernance. Ils souhaitent que tous les services concédés aujourd'hui aux sociétés privées réintègrent ce service de l'eau et que tous les personnels publics ou privés aient un statut public unique.

Mme Carole BOISNEL, Conseillère municipale de Maisons-Laffitte demande quelles étaient les conditions de saisine de la DASS pour faire cette enquête épidémiologique ? Pour contrôler ces problèmes de santé, ne pourrait-on pas intégrer des médecins au processus de gouvernance du SIAAP ?

M. MOUCHEL-BLAISOT a demandé à la DASS de réfléchir à toutes ces questions, en tout cas d'aborder le sujet lors de la prochaine réunion de l'Observatoire du 14 janvier

M. Maurice OUZOULIAS indique que l'idée d'un réseau d'alerte ou médecins sentinelles, proposée au cours du débat par un pédiatre d'Herblay a été reprise, la méthodologie reste à trouver ensemble.

Un représentant de l'établissement public gérant le parc de Maisons-Laffitte souhaite que cet établissement soit associé à une instance la plus proche possible du Conseil d'Administration du SIAAP. Il soutient la proposition faite par Monsieur le Sous-préfet d'un observatoire. Il note avec satisfaction que les projets de sortie éventuelle du SIAAP à travers Maisons-Laffitte, que ce soit par la porte de Fromainville ou ailleurs, aient été abandonnés.

M. Yorghos REMVIKOS, Amis de la Terre relève que l'étude épidémiologique ne semble pas justifiée mais néanmoins demande à quoi sera exposée la population riveraine de la station d'Achères ? Quels risques sanitaires représente-t-elle ?

M. Jean-Pierre GENESTIER, Président du collectif d'Associations Seine Vivante et Ile-de-France Environnement estime que le cadre régional devrait renforcer la gouvernance. Le Conseil régional Île-de-France ayant une politique de l'eau. il vient de signer avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, une convention sur cette application de la politique de l'eau qui respecte aussi bien les objectifs du SDAGE que ceux du futur SDRIF. La Région pourrait jouer un rôle de cohérence entre les actions des différents acteurs et de coordination et de synergie entre ces acteurs. Il propose un « Grenelle de l'Eau » pour la région.

M. Michel VAMPOUILLE, Vice-président de la Région Ile-de-France précise que la Région a une politique de l'eau parce que des élus ont décidé d'y mettre de l'argent mais la Région n'a pas de compétence sur l'eau. La région ne revendique pas d'adhérer au SIAAP et pourtant elle finance 32 millions d'euros par an sur les projets qu'elle décide.

M. Philippe MARZOLF demande comment amener la cohérence ?

M. Michel VAMPOUILLE estime qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les outils, mais il faut faire fonctionner ceux qui existent (SDAGE et SAGE). Il signale l'existence d'un observatoire régional de la santé copiloté par la région et l'état.

M. Jean-Pierre TABUCHI indique qu'il existe une commission géographique des rivières d'Île-de-France, qui se réunit une à deux fois par an et qui est mise à la disposition de la région Île-de-France.

M. Patrice SALVAUDON, Premier Vice-président du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région Villeneuve-Saint-Georges se réjouit que les effluents puissent être traités à Valenton et des excellentes relations entretenues avec le SIAAP. Il se réjouit aussi de la proposition du Président OUZOULIAS d'associer à titre consultatif les syndicats intercommunaux clients du SIAAP.

Sa question serait plutôt destinée à l'Agence : gouvernance ou cohérence, déconcentration de l'épuration ?

M. Jean-Pierre TABUCHI précise que les raisons pour lesquelles l'Agence s'est engagée à suivre cette politique tournent principalement autour du développement urbain sur ces secteurs et sur les problèmes de capacité de transport des collecteurs des syndicats en aval.

Un intervenant, Vice-président du Syndicat de la vallée de l'Orge aval s'interroge sur la manière dont sont choisies les priorités, notamment dans le cadre de contraintes financières.

Mme Anne Claire GADET, Association Espace s'interroge sur la gestion des eaux claires et des eaux pluviales.

M. Jacques SIMERAY, Vice-président du CAPUI Conflans-Sainte-Honorine soulève le manque d'information de l'Observatoire.

Quelle répartition du financement de la gestion des eaux usées et pluviales ? Quelle évolution de la facture d'eau ?

Questions ressorties lors du débat :

- Quels enjeux financiers en matière de traitement des eaux usées et des eaux de pluie au niveau du bassin ?

- Quelles ressources financières sur la durée, financement après 2012 ?
- Quel est le calendrier des investissements ?
- Comment la refonte de Seine aval risque-t-elle de pénaliser les autres investissements nécessaires ?
- Comment éviter le maillon faible de la chaîne ?
- Quelle est l'évolution de la facture d'eau ? Comment cela va-t-il se répercuter sur la facture d'eau ? Quelle transparence dans ces calculs ? Quelles conséquences sociales ?
- Quel est le financement de la gestion des eaux pluviales ?
- Pour le financement du projet de refonte, quel coût global
- Quel est le coût du complément ? Où le traiter ? Y a-t-il des différences de coût entre les membres et les biofiltres ?

M. Jean-Pierre TABUCHI démontre les points suivants :

1. le chiffrage du schéma directeur,
2. le coût de la Directive Cadre telle qu'on l'a chiffrée aujourd'hui dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures,
3. les capacités financières offertes par le 9ème programme de l'agence
4. l'explication de la teneur de la facture d'eau.

M. Daniel DUMINY évoque la redevance transport épuration, qui est la principale ressource du SIAAP et son évolution en fonction de notre schéma directeur qui vient d'être approuvé avec ou sans la refonte d'Achères.

M. Philippe MARZOLF demande s'il y a une grosse différence de prix entre membranes et biofiltres ?

M. Jean-Pierre TABUCHI ne peut répondre pour le moment, des études de type ACV sont menées sur la différence entre ces techniques.

M. patrice SALVAUDON note que dans le schéma directeur 2008-2021 du SIAAP des volumes très importants de stockage sont prévus sur Seine aval et Marne aval, principalement le long de la Seine. Ils ont essentiellement une vocation curative pour supprimer les déversoirs d'orage avec restitution lente à Achères ou dépolluer les eaux avant leur rejet dans la Seine. C'est-à-dire qu'au lieu de financer des ouvrages sur l'eau des bassins versants de façon préventive, on finance la correction d'erreurs.

Il déplore que l'Agence ne s'engage pas sur les ouvrages de dépollution d'eaux chargées et s'interroge sur la vétusté des collecteurs. Il demande qu'une taxe pollueur-payeur soit instituée.

M. Jean-Pierre TABUCHI précise que l'agglomération parisienne représente plus de 500 km² de surfaces imperméabilisées et que la part unitaire dans cette surface est importante 230 km². Ces 230 km² de surfaces imperméabilisées vont presque tous actuellement directement en milieu naturel, il faut bien traiter cette pollution qui est rejetée.

Un intervenant demande au nom de la CGT, au lieu d'une taxe pollueur-payeur, que ce soit une amende exponentielle qui soit instituée. Il revendique aussi la préréquation du prix de l'eau afin d'avoir un prix de l'eau unique en France et que les services rendus aux usagers soient les mêmes partout.

Un intervenant représentant le syndicat de l'Orge Aval trouve deux actions importantes : les mises en conformité et le renouvellement des réseaux. Il souhaite connaître le plan de financement de la refonte Seine Aval.

Si le bon état écologique n'est pas atteint en 2015 mais en 2020 des stations, l'atteinte du bon écologique des rivières sera-t-elle sacrifiée ? Qu'est-ce qui serait susceptible d'être sacrifié si le budget de la refonte était dépassé ?

M. Jean-Pierre TABUCHI répond que la priorité porte sur la mise en conformité DERU des stations. Cet arbitrage a été effectué pendant les débats de préparation du 9ème programme.

M. Daniel DUMINY précise que le chiffrage global est estimé à 1 milliard, mais pour l'instant il est impossible de donner un chiffre précis. Il existe déjà une vision jusqu'en 2012, dans le cadre du contrat de bassin qui va être signé dans quelques semaines, avec le début de la refonte de Seine aval. Après, avec nos partenaires, l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Région Ile-de-France, nous établirons un nouveau contrat de bassin en fonction de la réalité des appels d'offres.

M. DUMONT suggère que les agriculteurs, principaux pollueurs et grands consommateurs d'eau, irriguent avec de l'eau épurée.

M. Philippe MARZOLF demande les chiffres de l'industrie et des collectivités.

M. Jean-Pierre TABUCHI indique que la dépollution dans le domaine industriel est excellente, l'argent collecté auprès des industriels va soit à l'agriculture soit aux collectivités.

M. Philippe MARZOLF conclut cette séance en demandant à l'assistance de réfléchir aux engagements tirés du débat pour la réunion de clôture qui se tiendra le 19 décembre 2007.

(FIN DE LA RÉUNION À 23 HEURES)